ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 67171

Texte de la question

Mme Frédérique Massat attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur les projets de réforme du lycée, et plus particulièrement sur la voie technologique. En dépit de l'importance de cette filière, la réduction drastique des horaires dédiées à l'enseignement des disciplines technologiques en classe de seconde est une aberration en matière d'apport de connaissances et d'exploration de cette voie dans la perspective du choix d'orientation des élèves. En France, les techniciens supérieurs et les ingénieurs représentent près de 25 % de l'emploi. Or le projet de réforme du lycée prévoit de faire passer les 6 heures d'options technologiques de la classe de seconde à 1 heure 30. Ces choix seront ressentis comme une dévalorisation de la filière technologique. Cela, par conséquent, ne motivera ni les parents, ni les élèves à opter pour la filière STI. Ainsi, elle lui demande, dans le cadre de la réforme du lycée, de redonner à la voie technologique une place conforme aux besoins de la société.

Texte de la réponse

La voie technologique au lycée, « troisième voie» médiane entre la voie professionnelle et la voie générale, constitue une caractéristique du système éducatif français. Dans le cadre de l'actuelle réforme du lycée, la volonté de renforcer l'identité de cette voie a été réaffirmée, de sorte que la voie technologique rénovée devrait répondre au mieux aux besoins de la société. En témoigne tout d'abord la réforme ambitieuse des séries STI et STL, qui deviendront les séries STI2D (sciences et technologies de l'industrie et du développement durable), STL (sciences et technologies de laboratoire) et STD 2A (sciences et technologies du design et des arts appliqués). Conformément à la demande du Président de la République, l'offre d'enseignement technologique, notamment de la série STI, a été modernisée afin de créer un véritable parcours technologique, permettant de déboucher, bien davantage qu'aujourd'hui, sur les métiers d'ingénieur et de technicien supérieur. Au-delà de l'affirmation de l'objectif de poursuite d'études, qui se traduit notamment par une polyvalence technologique accrue des enseignements, la réforme des séries STI et STL se caractérise par l'orientation progressive des élèves et leur accompagnement personnalisé. L'ensemble de cette modernisation devrait motiver de nombreux élèves à choisir des formations technologiques industrielles revalorisées. S'agissant des enseignements d'exploration dans la nouvelle classe de seconde, la culture technologique est particulièrement bien représentée avec cinq enseignements à vocation technologique. Afin de renforcer les mécanismes d'orientation progressive, les enseignements d'exploration technologiques occupent un volume horaire moins important que les précédents enseignements de détermination. En effet, ils n'ont pas vocation à apporter des connaissances nécessaires à la poursuite d'études en cycle terminal mais, au contraire, à faire découvrir de nouvelles disciplines à des élèves parfois indécis. L'ensemble de la réforme de la classe de seconde et du cycle terminal des séries STI et STL a donc bien pour ambition de redonner à la voie technologique une place et une dynamique plus conformes aux besoins de la société. Par conséquent, un nombre croissant d'élèves et de familles devraient se convaincre, dans les années à venir, d'opter pour une voie technologique devenue véritable voie d'excellence.

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/13/questions/QANR5L13QE67171

Données clés

Auteur : Mme Frédérique Massat
Circonscription : Ariège (1re circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 67171
Rubrique : Enseignement secondaire
Ministère interrogé : Éducation nationale
Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 décembre 2009, page 12162
Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6669